

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Republicain Catholique

Christ et Liberté

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ABONNEMENTS

UN AN	MOIS	6 MOIS
20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements	24 fr.	13 fr. 7 fr.

ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région :

Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL

A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

Tous nos Lecteurs

de la région devront réclamer, aujourd'hui
Lundi, un exemplaire de la

France Libre Illustrée

qui paraîtra exceptionnellement avec
16 pages de Texte & de Gravures
et sera délivrée gratuitement
à l'occasion du 5^e anniversaire de sa fon-
dation, à tout acheteur de la
FRANCE LIBRE QUOTIDIENNE.

La "France Libre Illustrée"

publiera de nombreux articles de ses col-
laborateurs actuels, des nouvelles dues à
la plume des meilleurs écrivains de l'épo-
que, et sera illustrée par seize graveurs
parisiens en cinq couleurs différentes.

France Libre Illustrée

qui est expédiée aujourd'hui à tous nos
abonnés et délivrée à tous nos acheteurs
au numéro :

Texte

Anniversaire	Jean Paul.
Au jour le jour	Henri Lardanchet.
De mon jardin	Jean.
L'opérateur du mendiant, pièce en cinq actes	Henri Lardanchet
Tobie Rayoud	X.
Un déf.	Jean Hervieu.
Dans le golfe de Naples, pièce	Paul Paul.
Une femme bonde	Jacques Pradier.
Distractions du dimanche	Jean des Tourtelles. Calypto.

Gravures

L'Étude du matin. — Tobie Rayoud. — Treize
gravures représentant différentes vues de notre
installation nouvelle (rédaction, administra-
tion et imprimerie).

LA JOURNÉE

Léon Bourgeois et Cavaignac sont allés
faire, à Nîort, de la propagande radicale.
Les compères ont, bien entendu, proclamé
la déchéance du cabinet Méline et fait leur
propre apologie, recommandant leur cours
aux suffrages des électeurs.

Le procès des experts contre Zola vien-
dra le 21 avril prochain devant la cour
d'appel de Paris.

L'attitude des États-Unis à propos de
Cuba soulève à Madrid et dans toute l'Es-
pagne une agitation patriotique considéra-
ble.

D'après les journaux du Tonkin arrivés
hier à Marseille, une atroce famine sévit
actuellement dans la province de Dong-
Hoi.

LE DEVOIR SOCIAL

UNE DÉLÉGATION

Adonc, l'œuvre qu'avait visée l'en-
trefilet de la Justice Sociale repro-
duit dimanche dernier, fut fort irritée
et résolut de m'envoyer une délégation.

Et le lendemain, je vis s'arrêter de-
vant ma petite maison peu habitée à
cet honneur, deux équipages ;

Et quatre dames en descendant qui
heurtèrent à ma porte, demandant
s'il était possible de me parler.

Rien n'étant plus facile, on les fit
entrer et je me présentais aussitôt.

— Monsieur l'abbé, me dit celle qui
dirigeait l'expédition, je suis la prési-
dente de l'œuvre des malades, j'ai
l'honneur de vous présenter Mme X...

— Madame, dit celle qui est vice-prési-
dente, Mme Y... trésorière,
et Mme Z... secrétaire de la même
œuvre.

Je m'inclinai silencieusement.

— Madame la présidente continua :
— Le semaine dernière, la presse
s'est occupée de nous ; connaissez-vous
cela ?

— Et Mme la présidente me mit sous
les yeux une coupure de journal où se
trouvait le texte incriminé.

— Parfaitement, Madame, répondis-
je, ce que vous me présentez là est un
article de la Justice Sociale ; cet arti-
cle a paru la semaine dernière dans
notre journal

— Eh ! bien, Monsieur l'abbé, que
dites-vous de cela ?

Or, faudrait entendre sur quel ton
mon interlocutrice me posait sa ques-
tion. — Heureusement, j'avais déjà sup-
porté des assauts plus rudes, et celui
qui se préparait ne m'effrayait pas.

Je répondis donc, ayant sur les lèvres
le plus aimable sourire :

— Mais, Madame, je pense que cet
article est fort bien, qu'il donne la
véritable doctrine et je le crois avec
d'autant plus de conviction que c'est
moi qui l'ai composé.

— Alors, M. l'abbé, vous nous insultez,
vous nous désignez à la réprobation
des honnêtes gens ?

— Mais non, mais non, Madame la
présidente, je ne suis point capable de
tant de méfaits ; je n'ai pas eu la moindre
intention de vous insulter ou de
vous désigner ; la brave femme qui
m'a renseigné ne m'a pas donné le
nom de l'œuvre et par respect pour sa
discretion, je ne lui ai rien demandé.

Bien plus, j'ignorais complètement votre
existence et j'apprends de votre
bouche que c'est sur votre œuvre que
tombe la condamnation.

Madame la vice-présidente intervint :

— Ainsi vous avouez que nous sommes
désignées ?

— Permettez, Madame, je n'avoue
rien, je constate.

— Publiquement diffamées ?

— Mais non, mais non, je ne diffame
point, j'expose une vérité et je dé-
nonce une faute. Il se trouve que cette
vérité vous choque, il se trouve que
cette faute vous la commettez. En suis-
je responsable ? Je ne crée pas la jus-
tice, je ne crée pas la vérité.

— La justice, la justice, interrompit
Mme la trésorière, vous oubliez qu'il
y a aussi la charité.

— Daignez m'excuser, Madame, la
justice est une vertu, la charité une
autre vertu ; toutes deux doivent faire
bon ménage et il ne faut jamais prati-
quer celle-ci, au dépend de celle-là.

— Mais, M. l'abbé, ne comprenez-
vous pas que si nous augmentions le
salaire de nos gardes nous diminu-
rions les ressources affectées à nos ma-
lades ; après tout votre réclamation
ne nous cause aucun préjudice, et nos
pauvres seuls y gagneraient.

— La réponse est facile, Madame : il
y a une hiérarchie dans nos obliga-
tions ; le devoir de payer ses dettes qui
est un devoir de justice, passe avant le
devoir de l'aumône qui est un devoir
de charité. De plus, le devoir oblige
d'autant plus strictement que le sujet
en est déterminé plus particulièrement.

Vous n'êtes pas obligées de soigner
tous les malades qui se présentent,
mais vous êtes obligées de payer toutes
les personnes que vous employez. Vous
n'êtes tenues à rien envers tel malade
que vous ne connaissez même pas ;
vous êtes tenues de payer telle garde
que vous employez.

Je continuai :

— De plus, vous me permettez, Ma-
dame, de vous faire observer très res-
pectueusement, que vous auriez gran-
dement tort de croire que dans ces
conditions vous faites la charité. Lors-
que, dans quelques mois, vous aurez
votre réunion annuelle, et que vous
recevrez les coutumiers félicitations
de Monseigneur l'archevêque pour votre
zèle et votre générosité, ces éloges
tomberont à faux, car c'est au dépend
de vos gardes mal payées que vous
soutenez votre œuvre, et en somme,
c'est la pauvre femme pas nourrie et
peu rétribuée qui est généreuse ; vous
n'avez, vous, que les apparences de la
générosité.

Madame la présidente insista.

— Vous oubliez, M. l'abbé, que nous
n'imposons rien ; nos gardes se mon-
trent satisfaites de ce salaire, trop heu-
reuses encore de pouvoir le gagner.

— Sans doute, sans doute, Madame,
mais on irait loin dans cette voie. Je
vous trouverais des gardes qui passer-
raient la nuit pour 25 centimes, parce
qu'elles manquent de pain. Oserez-
vous dire que vous avez le droit de les
faire travailler à ce prix et qu'il n'y
aurait pas là une criminelle exploita-
tion ?

— Et alors, selon vous, que faudrait-il
donner ? Deux francs, trois francs,
cinq francs, dix francs, vingt francs ?

— Vingt francs, Madame, ce serait
beaucoup, dix francs me paraîtrait exa-
géré. Ce qu'il faudrait donner, c'est la
somme nécessaire pour que la pauvre
femme durant le temps de son tra-
vail,

1° Puisse manger et réparer pleine-
ment ses forces ;

2° Payer son loyer et l'usure de ses
vêtements ;

3° Jouir d'une compensation légitime
pour le travail de nuit, bien plus pénible
que le travail de jour, parce qu'il
peut compromettre la santé, et parce
qu'il éloigne la personne qui travaille
de son foyer, la privant du plaisir d'être
réunie à son mari et à ses enfants.

Vous remarquez que cela est simple-
ment un minimum, mais il faut com-
mencer par peu pour obtenir beau-
coup, Paris ne s'est pas bâti en un
jour.

Madame la présidente se leva et ses
compagnes l'imitèrent.

— Je suis obligée de me retirer, dit-
elle, mais vous ne m'avez pas convain-
cue.

— C'est fort possible, Madame, mais
je ne regrette cependant pas notre
conversation. Ne savons-nous pas
qu'il y a l'heure de semer et l'heure
de récolter, ce n'est pas le jour où l'on
sème que se fait la moisson.

Mes visiteuses me firent une inclinaison
de tête et se retirèrent.

Cependant j'avais remarqué que
Mme la secrétaire n'avait pris aucune
part à la conversation ; elle s'effaçait
pour laisser passer ses compagnes et
s'approchant de moi.

— Vous avez raison, M. l'abbé, me
dit-elle, Dieu nous préserve de l'injus-
tice et du pharisaïsme, il n'est pas de
plus odieux défauts.

L'abbé NAUDET.

Lire en 2^e page la Chronique litté-
raire Les Livres et les Idées, de notre
collaborateur Maurice Laurent.

Le Péril Juif

L'élément historique de Napoléon III et du
R. P. Chevrier, l'exquis auteur du *Fa-
ustiste chrétien*, que je ne sais plus quel
écrivain a surnommé le La Fontaine des
Dombes, vient d'écrire sur le Péril Juif
un article plein de remarques judicieuses
et de sagesse, dont nous extrayons les
passages qui suivent :

« Il n'existe plus d'Assyriens depuis la des-
truction de Ninive et de Babylone, plus de
Cathagnes depuis la destruction de Car-
thage, et bien impossible serait-il de distin-
guer, dans l'Europe moderne, qui descend
des Goths et qui des Gaulois, qui des Francs
et qui des Burgondes.

« L'Amérique européenne a moins de quatre
cents ans de date, et déjà les migrations y
sont tellement mêlées que toutes les origines
s'y confondent et s'y oublient.

« Le siècle qui va finir a amené aux États-
Unis trois ou quatre millions d'Irlandais, au-
tant d'Anglais, autant d'Allemands, un demi-
million de Norvégiens, autant de Français
de France, autant de Français du Canada, et
— nous le dirons plus loin — autant de Juifs.

« En bien, laissez écouler encore un siècle,
deux au plus, les citoyens américains issus
de ces multiples immigrations se seront croi-
sés et mêlés de telle sorte qu'ils ne se distin-
guent plus les uns des autres Irlandais et
Allemands, Français et Anglais se considéra-
ront tous, simplement, comme citoyens nord-
américains ; tous, hormis les Israélites.

« Ainsi, dans le présent, nous sommes dans
l'ancien, il y a une exception irréductible, qui
seule résiste à la puissance des intérêts et du
temps : les Israélites.

« L'impie n'ignore les miracles, en voici un,
un miracle ethnographique et moral, mais un
miracle de premier ordre : l'immortalité du
peuple déicide.

« Ce miracle, disons-nous, commence à deve-
nir éclatant jusqu'au-delà de l'Atlantique.

« Lors du premier recensement régulier, en
1790, on comptait en France 400,000 Juifs
débarqués dans les ports atlantiques. Ils
se fixèrent au Brésil et dans la République
argentine, retins à l'agriculture à laquelle on
voulait les attacher, réfléchirent presque tous
vers les États-Unis.

« Les colporteurs de New-York, effrayés
à leur tour, s'empressèrent de leur faciliter
la marche dans l'Ouest. L'Illinois, dont Chi-
cago est la métropole, en eut pour son compte
85,000, la Californie 35,000.

« L'expansion juive est telle que la Bourse de
New-York et Merchants Exchange de San-
Francisco, sont fréquentées aujourd'hui par
autant de Juifs que les marchés d'argent de
Nîmort que la ville européenne.

« Les rois de la finance sont encore, aux
États-Unis, des Anglais ou des Irlandais en-
richis. Ils ne le seront pas longtemps. Place
aux fils d'Abraham ! Pour drainer l'or, ceux-
ci ont une aptitude propre, incomparable-
ment supérieure à celle du reste des hu-
mains.

« Israël commence aussi à envahir l'Australie
et à s'implanter au Chine et au Japon.

« Et quel qu'il soit bien ou mal accueilli,
qu'il reste dans la plèbe ou entre dans l'aristocra-
tie, maître ou esclave, nul ne part il ne s'as-
simile aux autres races, nul ne part il ne se
fusionne ; la légende du Juif-errant demeure
une vérité éternelle.

« Le Juif est un témoin immortel et voyageur
en tous lieux, le témoin du Christ au travers
des peuples et des âges.

« Peuple pasteur à l'origine, peuple agricul-
teur et viticulteur sous les rois, comme tous
les autres peuples, le Juif depuis sa dispersion
n'est plus que commerçant.

« Il ne produit pas, il échange ; il achète
d'une main et revend de l'autre, en prélevant
le plus qu'il peut de commission. Pas un
atome de richesse sociale ne résulte de son
industrielle activité. Il s'enrichit, lui seul,
et c'est en épuisant ce qui l'entoure.

« Certes les propriétés juives ne sont pas
rares. Israël possède d'immenses domaines et
les plus beaux châteaux historiques de France ;
mais il ne les cultive nulle part lui-même, il
les fait cultiver.

« Jusques dans un pays d'origine, dans cette
Judée où il régnait en grands masses depuis
son expulsion, il ne se cultive pas lui-même,
le plus riche des colporteurs, c'est en fait
le baron Hirsch par exemple, ont voulu établir
des colonies juives agricoles. Le colon accepte
le terrain et les instruments aratoires, mais
c'est pour les vendre au bout de quelques
jours et aller brouter à Jérusalem ou à
Jaffa.

« S'il est permis de faire appel aux souvenirs

personnels, l'auteur de ces lignes a vécu en
Alsace pendant un voyage campé dans un
des familles juives soit fixés depuis des
siècles ; eh bien, jamais, jamais, jamais il
n'en a rencontré une qui cultivât la terre.

« Nous arrivons au côté le plus grave de cette
courte étude : le péril national français.

« L'impie du voyageur campé dans un
pays pour l'exploiter ou pour profiter intrin-
sèque de ce pays ? Abraham et Jacob, quand il
n'y avait plus d'herbe autour d'eux, levaient
leurs tentes et allaient les dresser plus loin.

« Lorsque le vieux Rothschild, de Francfort,
se fit acquiescer la colonie française qu'il
dit un de ses fils : « Toi, tu resteras fran-
co-allemand ; » à un autre : « Toi, deviens fran-
co-anglais ; » à un troisième : « Toi, fais-toi natu-
raliser Français. »

« Et ainsi fut fait. La famille fut ainsi orien-
tée et bien gardée aux quatre points cardi-
naux.

« Mais quels Anglais, quels Français et même
quels Allemands pouvaient bien être tous ces
internationalistes n'ayant pas plus de tradi-
tions, pas plus d'affaires, pas plus d'affections
dans un pays que dans un autre ?

« Ce qui est vrai des Rothschild l'est de tous
leurs coreligionnaires.

« Aussi ne leur parlez pas de se faire « casser
la gueule » pour une patrie ; ils n'ont pas de
patrie !

« Aussi voyez comme le service militaire leur
répugne.

« En Angleterre, où ce service est encore fa-
cultatif, il peine trouveriez-vous quelques sol-
dats juifs.

« Il en était de même en France, avant le
service militaire obligatoire et personnel ; on
craint un officier supérieur juif, un seul, le
général Jung.

« Mais depuis qu'ils y sont contraints comme
les autres : « Allons-y, puisque'il le faut, et li-
sons le parti le moins mauvais possible d'un
désagrément inévitable. »

« Or, comme ils sont intelligents et doués,
notamment pour les mathématiques, de dis-
positions plus qu'ordinaires, ils ont envahi
nos écoles militaires.

« Le nombre des officiers juifs comme
celui des préfets, sous-préfets, juges et fonc-
tionnaires juifs, est quatre fois, dix fois plus
élevé qu'il ne devrait être, eu égard au nom-
bre des juifs dans la population française.

« Ils se cantonnent autant qu'ils peuvent dans
l'insécurité, les services de santé, les bureaux,
le plus loin possible des coups de sabre et
des boulets ; mais leur effectif dans nos ca-
dres supérieurs s'accroît, s'accroît sans cesse.

« Qu'on veuille bien réfléchir à ceci : Dans
vingt ans, la France comptera une centaine
de millions de colons ou généraux ou assimi-
lés juifs ; la défense de la patrie sera aux
mains d'un état-major de sans-patrie.

« Ce péril national, redisons-le, n'existe pas
pour l'Angleterre ni les États-Unis ; la
solde qui va, et les juifs ne sont jamais agrés.

« La Russie n'admet pas de juifs aux hautes
grades.

« L'Allemagne tourne la difficulté grâce à
l'usage de soumettre les nouveaux venus à
l'acceptation du corps des officiers de cha-
que régime ; les juifs ne sont jamais agrés.

« Mais en France le péril est complet, im-
minent et sans remède ; à moins que, imposant
silence à notre générosité — car il s'agit de
vivre d'abord ! — nous ne décidions, comme
la loi roumaine, que le juif, au lieu de payer
de sa personne sa dette à la nation, la paie
en argent.

« Que chacun donne ce qu'il a, ce qu'il peut
donner utilement, non ce qui ne ferait que
nuire à la communauté.

« Un projet de loi va paraître étrange pen-
sant, mais le service des principes de
1789. Qu'importe, s'il est de toute nécessité ?
Après l'affaire Dreyfus, on pourra le com-
prendre et l'admettre.

« Plus tard, il sera trop tard.

J.-M. Villefranche.

L'ANNIVERSAIRE

"FRANCE LIBRE"

Le 19 mars, jour de la fête de Saint-
Joseph, la France Libre est entrée dans
sa sixième année. Quoique jeune encore
l'enfant est robuste et les attaques men-
tales et acharnées dont elle a été l'objet de
toutes parts n'ont pas ébranlé sa mâle
constitution, ainsi que ses nombreux
amis peuvent chaque jour s'en convain-
cre.

Nous avons coutume de célébrer cet
anniversaire aux pieds des autels. L'an
dernier dans l'immense basilique de Four-
vière nous avions remercié la bonne
Vierge de ses précieuses faveurs et nous
avions placé l'année qui s'ouvrait pour
nous sous sa haute protection. Hier nous
étions réunis avec nos amis de Lyon,
à Sainte-Croix, dans notre église paroissiale
dont son pieux pasteur nous avait
ouvert, toutes grandes, les portes.

C'était une simple messe basse que l'on
célébrait, à midi, à notre intention, mais
à l'office divin assistaient tous ceux qui
nous honorent à Lyon de leurs sympa-
thies — et ils sont nombreux. Aussi de
tous les points de la ville étaient venus se
grouper autour de Mouthon, notre direc-
teur, et de la rédaction au complet, pour
nous donner à tous un précieux témoi-
gnage de leur fidélité à notre œuvre, les
nombreux catholiques qui s'honorent
d'appartenir à cette grande famille de la
Démocratie chrétienne.

Après l'Evangile, M. l'abbé Franche a
prononcé dans un langage plein de poésie
et de délicatesse un discours de circon-
stance.

« Un anniversaire, dit-il, est une fête qui
vient et au devant de laquelle on va en re-
passant par les chemins du souvenir.

« Celui-ci est le cinquante. Mais pourquoi
avez-vous à cœur de célébrer chaque année
cet anniversaire ? Je comprends la fête des
moissons, quand le laboureur, comme un
avare jaloux, a fermé sur sa récolte l'huile de
ses greniers lourds. Il a couché le blé d'or
dans le lit des sillons dorés, il a grené la
plus vermeille des épis ; il chante son merci,
parce qu'il n'a plus peur que le vent rageur
verse ses chaumes étouffés sous son étreinte
méchante et siffle en moquerie à ses espéran-
ces déçues. Je comprends la fête des vendan-
ges, quand le vigneron voit couler sous la
fouée du pressoir l'émeraudes liquide qui
remplit ses tonneaux. Il chante lui aussi, parce

qu'il n'a plus peur que la gelée morde ses vi-
vres au cœur, tarisse ses sources, ou que la
grêle glotonne hache ses grappes dont la
terre malvaise boira le jus.

Mais, à l'heure où le laboureur ouvre pénit-
blement ses sillons arrosés de ses sueurs, et
d'un geste superbe, le sèmeur — le plus beau
que puisse faire l'homme après le geste de la
croix — jette dans les sillons la graine de l'es-
pérance, sous la menace des hivers, des frimas
et des gelées, il ne chante pas. Il se recueille
plutôt et ses lèvres prient avec son geste. Il y
a trop de oraines mêlées à ses espérances.

L'orateur a montré alors que c'était à la fête
du labour, pas encore de la moisson totale
que la France Libre conviait ses amis sous le
regard du Dieu qui a réjoui leur jeunesse en
y mettant le sacrifice, du Dieu qui bénit le
front qui se courbe dans la peine, l'échine qui
ploie sous le fardeau aimé et l'Espérance qui
toujours brille illuminant le Présent des clartés
de l'avenir.

L'orateur, ensuite, représente l'état d'âme
de ces jeunes gens qui se sont secoués de la
torpeur de leur siècle, pour se vouer à l'action
malgré les difficultés, les obstacles, les épines
qui poussaient drues et blessantes sur les
chemins qui montaient... en s'élargissant tou-
jours.

« Termine par des souhaits de prospérité et
de bénédictions, engageant ses chers amis de
la France Libre à rester fidèles à leur
fière devise, aimant le Christ Jésus qui lui
atma la liberté, car l'a faite — qui aime les
hommes — car il les sauva.

« Ad multos annos, les souhaits que se ren-
voient les amis et les amis et dont il fait
une prière de père et d'ami.

Pendant la messe, MM. les abbés Pon-
thus et Champremis ont interprété des
morceaux de musique religieuse.

Ensemble, ils ont chanté ce remarquable
Pater, de Faure, si plein de foi et de
grandeur. M. l'abbé Champremis a chanté
à l'élevation le *Panem angelicum*, de Th.
Dubois, et à la fin de la messe, M. l'abbé
Ponthus a interprété un *Cor Jesus sacratissimum*.

L'éloge de ces deux solistes n'est point
à faire. Ils ont connus de tous les fidèles
qui s'intéressent à la musique sacrée et
qui ont pu entendre leurs voix généreuses
et bien exercées à la maîtrise de Saint-
Jean.

M. Lucien Maillot, professeur de musi-
que, accompagnant ces chants à l'orgue
avec habileté. L'excellent organiste s'est
fait entendre dans deux morceaux exé-
cutés avec un art impeccable.

Nous tenons à remercier, non seule-
ment M. le curé de Sainte-Croix et son
vicar, M. l'abbé Franche, non seulement
les artistes qui rehaussaient de leur ta-
lent l'éclat de cette modeste cérémonie,
mais encore toutes les personnes qui nous
ont apporté leurs encouragements et leurs
prières, à cette messe d'anniversaire.

Nos Dépêches

Informations

ÉLECTIONS SENATORIALES

Versailles. — Premier tour de scrutin :
Inscrits, 1370 ; votants, 1346.

Ont obtenu : MM. Rameau, radical, 407
voix ; Bonnefille, républicain, 403 ; Le-
grand, républicain, 280 ; Muret, républi-
cain, 96 ; Daumont, républicain, 54 ; Chau-
vois, 13. Ballottage.

2^e tour : votants, 1341. — M. Bonnefille,
modéré, 797 voix, ELU ; M. Rameau, ra-
dical, 542.

<

nument à faire des vœux pour la liberté d'Espagne, mais qu'ils ne versent pas leur sang pour aplaquer la route de l'hégémonie américaine qui a déjà tant pesé sur nos marchés.

M. BOURGEOIS A NIORT

Niort. — M. Bourgeois continue ses promenades dominicales. Aujourd'hui, répondant à l'invitation de la Fédération républicaine démocratique du Sud-Ouest qui a organisé un grand banquet en son honneur, il est arrivé ce matin à Niort, à 10 h. 20, accompagné de MM. Cavaignac, Dauxion, Bazille, députés, et Baduel, sénateur.

Il a été reçu sur le quai de la gare par le maire et plusieurs conseillers municipaux ainsi que par MM. de Vermaacq et Jouffraud, sénateurs, et Braud, député.

Le banquet a eu lieu, à midi, dans la salle du Théâtre du Manège décorée de trophées de drapeaux tricolores. Les convives étaient au nombre de 350 environ. M. Léon Bourgeois présidait ayant à ses côtés le maire de Niort et M. Cavaignac, M. de la Porte, député, empêché par un deuil récent s'est fait excuser.

Après le repas, les portes de la salle ont été ouvertes afin de permettre aux habitants qui, en raison de l'exiguïté des locaux, n'avaient pu prendre part au banquet d'écouter les discours.

M. de Vermaacq, sénateur, a pris le premier la parole au nom de la Fédération républicaine démocratique du Sud-Ouest. Il souhaite la bienvenue à M. Bourgeois et à M. Cavaignac.

DISCOURS DE M. CAVAIGNAC

M. Cavaignac prononce un discours dont voici les principaux passages :

« Nous nous présentons au pays avec un programme précis et positif de réformes substantielles ; nous n'avons pas la prétention de changer en un tour de main l'état de la société ou d'avoir imaginé un remède aux maux de tous ceux qui souffrent ; mais nous avons la prétention d'apporter quelques satisfactions positives et bien définies au besoin de justice qui anime la démocratie française. Suivant le formulaire d'il y a deux ans, notre parti ne demande à vivre que pour agir.

« On a dit que nous avions voulu faire ce que nous avions fait de ce programme une formule de division ou d'excommunication entre républicains ; rien n'est moins exact ; nous avons fait appel à tous ceux qui acceptent ce programme, nous n'avons cessé de dire à quel point il nous semblait désirable, dans l'intérêt même de la décente société, que les sacrifices imposés à la richesse fussent consentis et acceptés par les éléments conservateurs ou modérés qui représentent la richesse.

« Ce n'est pas notre faute si ce langage n'a pas été entendu et si sur cette question même de la réforme de l'impôt qui semblait, il y a quatre ans, le programme commun du parti républicain, nous nous sommes heurtés aux résistances les plus obstinées et aux résistances les plus acharnées. Nous avons fait ce qui dépendait de nous. La seule chose que nous ne puissions pas faire, c'est abandonner le programme lui-même ; nous désirons l'union du parti républicain, mais l'union du parti républicain ne peut se faire et ne se fera pas sur un programme de résistance et d'émancipation, et ce qu'on nous offre, c'est bien un programme de résistance et d'émancipation.

« Demandez à ceux qui sont en face de nous quelle est la satisfaction qu'ils promettent à ces idées de justice sociale au nom auxquelles nous avons fait la République. Demandez-leur ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont obtenu pendant deux années dans des conditions que personne n'a connues depuis la fondation de la République.

« Ainsi, d'un côté, un programme limité mais net et précis de satisfactions tangibles ; de l'autre côté, ni un acte dans un passé de deux années de gouvernement passible, ni une promesse positive pour l'avenir. Que la démocratie compare et qu'elle juge.

« Mais il faut aller plus loin. Ce qui nous distingue de la majorité actuelle, ce n'est pas seulement que nous apportons un programme de réformes positives et qu'elle n'en apporte aucun ; ce n'est pas seulement que nous sommes résolus à réaliser, il s'agit aussi de conquêtes anciennes à défendre. Et lorsque nous disons que tout l'ensemble des doctrines républicaines est menacé aujourd'hui par la politique ministérielle, nous ne disons pas des paroles vaines et nous ne faisons pas des exagérations de l'esprit de parti. Si quelque'un en doute, si quelque'un a des illusions sur les dangers que la politique actuelle fait courir au

parti républicain, qu'il se demande ce qui arriverait si nous avions devant nous à parcourir les étapes que nous avons laborieusement franchies depuis vingt ans et si nous avions à réaliser l'une quelconque de ces conquêtes que nous avons faites, ou à prendre l'une des mesures défaites qui se sont imposées à nous.

« Si nous avions aujourd'hui à voter le service obligatoire des élèves ecclésiastiques ou la laïcité de l'enseignement primaire, placez la majorité actuelle devant une de ces mesures et demandez-vous ce qui arrivera : la majorité se brisera comme verre.

« C'est le ministère qui éclatera en morceaux, tant l'un et l'autre sont emprisonnés dans les compromissions où ils se sont engagés.

« Eh bien ! croyez-vous, nous le demandons à tous les républicains, à ceux-là mêmes qui veulent se reposer sur l'œuvre des vingt dernières années, croyez-vous qu'il soit prudent d'en confier la défense à ceux qui seraient incapables de la réaliser aujourd'hui ? »

DISCOURS DE M. BOURGEOIS

M. Bourgeois a parlé en dernier lieu. Après les remerciements d'usage le député de la Marne s'est expliqué de nouveau sur la question de l'impôt personnel et progressif qui demande davantage au superflu et moins au nécessaire. L'orateur aborde ensuite les autres points de son programme.

Les lois sociales

« Il faut, dit-il, faire pénétrer dans les lois la véritable solidarité en assurant les citoyens contre toutes les risques de la vie sociale résultant des accidents de travail jusqu'à ceux résultant de la vieillesse. Il est indispensable que la chose publique vienne en aide à l'inconnu qui, sans avoir mérité, se trouve par la dureté du sort et la rudesse de la lutte sociale tomber le long du chemin sans pouvoir se relever et avec lui relever les siens.

La révision

« Pour que l'ensemble de ces lois de justice et de fraternité soit réalisé, il faut que la constitution républicaine permette à la volonté nationale de s'exprimer librement. La révision s'impose, mais une révision limitée, divisant le travail entre les deux assemblées, répartissant leurs attributions et réglant le conflit de façon à donner le dernier mot au souverain, c'est-à-dire au suffrage universel.

La candidature officielle

« En face de vous, ajoute l'orateur, nous ne trouvons pas de programme parce qu'il n'y a pas de parti. Ce qui existe à l'heure présente, c'est une coalition entre une fraction égarée, désorientée, du parti républicain et entre les hommes éternellement hostiles à l'esprit et aux lois de la République.

« La seule loi qui unisse ces éléments divers c'est la candidature officielle, dont nous trouvons partout la trace. Tous nos adversaires se présentent avec cette qualification : candidats du gouvernement ; et ce sera une occasion de montrer une fois de plus que parfois la République et son gouvernement ne sont pas d'accord.

Les ralliés

« En réalité, il n'y a que deux partis, le parti du progrès, de la démocratie, de la Révolution, et le parti de la réaction, de la réaction, de la contre-Révolution. Les modérés sont pris entre ces deux partis. L'ancien président du conseil cite alors un passage du discours prononcé par M. de Mun, lors de sa réception à l'Académie et dans lequel il déclare la guerre aux principes de la Révolution. C'est là, dit M. Bourgeois, le langage du premier et du plus grand orateur des républicains ralliés. Ce n'est pas tout, la Cour romaine, d'où nous vient la politique de ralliement, menace d'excommunication les citoyens français qui se rendraient acquéreurs des biens des congrégations, qui seraient refusés de son admission à la loi d'émancipation. C'est entendre subordonner la souveraineté nationale à l'autorité religieuse. Voilà quel est au fond l'esprit de ces républicains ralliés.

« Nos adversaires, dit en terminant M. Bourgeois, sentent bien que c'est à l'école laïque que nous devons notre triomphe, qu'elle est le germe de la grandeur de la démocratie de demain ; aussi la bataille prochaine sera-t-elle la lutte de l'esprit laïque, de l'esprit de la Révolution contre l'esprit de la contre-Révolution, et il dira volontiers de l'école laïque contre la réaction de tous les principes de liberté, de justice et de fraternité. (Applaudissements.) »

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille. — Les journaux du Tonkin nous sont parvenus aujourd'hui par le vapeur anglais Cuzco. Ils ne relatent rien de particulièrement intéressant. Nous y trouvons toutefois les informations suivantes : Une épouvantable famine sévit dans la

province de Dong Hof. Le riz se vend jusqu'à dix piastres le pient. Beaucoup d'indigènes meurent de faim.

On annonce de Cho-Moi que le célèbre chef rebelle Ma-Mang qui, après avoir disparu quelques mois, était revenu former une petite bande dans la région, vient de faire sa soumission. Il résidera à Cho-Chu, sous la surveillance directe du délégué.

À la suite d'une explosion de grison, qui fut lieu à Kebab, onze prisonniers sont morts, et sept ont été grièvement blessés ; plusieurs de ces derniers ne survivront pas à leurs blessures.

M. Bélar, délégué de la Société des Forges Réunies est arrivé au Yunnan pour explorer les mines de cette province et s'entendre, si possible, avec les autorités chinoises en vue de l'exploitation de ces mines.

On annonce du Japon que M. Lévy, de la maison Oppenheim frères se serait assuré la coopération de fonctionnaires et de gros commerçants du Japon pour l'établissement d'une banque franco-japonaise stôt que les nouveaux traités entreraient en existence.

Voilà une banque franco japonaise dans laquelle les juifs ne perdront certainement pas leur argent, en sollicitant celui des Français et des Japonais.

L'ESPAGNE AUX PHILIPPINES

Madrid. — Une dépêche privée de Manille annonce que le général M. Serrano a surpris dans une maison 80 séparatistes qui préparaient un coup de main.

Les séparatistes opposent une vive résistance et les gendarmes firent usage de leurs armes. Dix séparatistes furent tués, trois blessés et les autres faits prisonniers. Trois gendarmes ont été blessés. L'incident n'a aucune importance.

Les fortifications des ports sont renforcées en prévision d'un coup de main par mer.

LE MAUVAIS TEMPS

Paris. — Le soleil a calmé un moment, ce matin, l'inquiétude que causaient les rafales de neige qui se succédaient depuis quelques jours. Dans la journée d'hier la température était, d'ailleurs, quelque peu radoucie, et la pluie avait succédé à la neige ; ce matin il ne reste plus de vestiges de celle-ci ni dans les rues de Paris ni dans la banlieue ; cependant, le baromètre reste très bas à partir de midi, le temps se couvre de nouveau et redouble froid.

Dijon. — Depuis trois jours une tempête de neige s'est abattue sur tout le département. Dans la campagne il y a jusqu'à 15 centimètres de neige.

Montpellier. — Il y a eu cette nuit une gelée très forte ; on craint qu'elle n'ait causé de grands dégâts dans le vignoble de l'Hérault ; un froid anormal pour la saison.

Nîmes. — Une forte gelée a eu lieu, la nuit dernière, dans toute la plaine du côté de Beaucaire et de Lunel ; elle a occasionné des pertes considérables aux vignobles du Gard. Les arbres fruitiers ont beaucoup souffert ; dans les environs de Roquemaure, la température est descendue à 3 degrés au-dessous de zéro ; dans les hautes Cévennes au-dessus du Vigan, la neige est tombée en abondance.

Nice. — Un orage s'est déchaîné cette nuit sur Nice. Ce matin, pour la première fois de cet hiver, la neige couronne les hauteurs environnantes.

Bruxelles. — La tempête n'a pas discontinué hier. Les nouvelles de la côte des Flandres sont terrifiantes. Le courrier d'Angleterre n'est pas arrivé ce matin, ni par Calais ni par Ostende ni par l'Escaut via Harwich. Les trains de l'émigration avec ces lignes maritimes ont tous de grands retards et ont dû finalement partir sans la correspondance.

Une grave collision est survenue dans la gare de Schellebelle et est venue augmenter le désarroi du service des trains qui tous ont dû subir des retards de près de deux heures.

La tempête a sévi pendant trois jours sur les côtes de la Baltique. Les dégâts sont considérables à Lubok, Kiel et Flensburg. De Rostock, un télégramme que plusieurs voiliers sont échoués aux îles Lieps et Wustrowitz.

Tarascen. — Les vignobles de la région ont eu à souffrir hier et aujourd'hui d'une forte gelée.

Ostende. — Une forte tempête sévit depuis jeudi soir.

Plusieurs bateaux-pilotes ont été enlevés.

Les chaloupes de pêche, n° 67, de Trouville et 56 d'Ostende ont coulé. Les équipages ont pu être sauvés par les canots de sauvetage ; les mauvais temps continuent.

Caen. — Le tempête continue sur toute la côte ; Les services des steamers de Caen au Havre sont interrompus depuis jeudi ; les fils téléphoniques et télégra-

phiques qui relient les ports de Caen et d'Orléans sont rompus.

Drutrignan. — A la suite d'un coup de mistral qui a amené un brusque abaissement de température, des gelées se sont produites la nuit dernière et ont atteint les verges fruitiers en pleine floraison. La récolte est compromise dans certaines parties du département.

Enfin, hier soir, un orage éclaté après lequel la neige s'est mise à tomber sans discontinuer jusqu'au matin à la grande surprise des gens qui n'en avaient pas vu de tout l'hiver.

Aubenas. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, la neige est tombée avec abondance sur la région. Une couche de 25 centimètres couvre la campagne.

Saint-Waast-la-Hougue. — Nous subissons ici une tempête épouvantable du N.-E. ; le sloop Speranza de Tréguier s'est perdu sous Ravenoville, l'équipage a été sauvé.

GUERRE & MARINE

Promotions dans l'armée

Armée active. — Artillerie. — M. Savret, chef d'escadron au 86^e est nommé chef d'état-major d'artillerie au 18^e corps.

M. Berthaut, capitaine au 3^e batterie, est désigné pour les fonctions de major adjoint régiment.

M. Boyer, capitaine adjoint à l'état-major d'artillerie du 3^e corps est classé aux batteries alpines de la 14^e région, 2^e régiment et désigné pour commander la 13^e batterie.

M. Dimeure, capitaine adjoint à la direction d'artillerie de Briançon est affecté à l'état-major de construction de troupes.

M. Saillard, capitaine adjoint à l'état-major d'artillerie du 15^e corps est nommé adjoint major au 3^e bataillon.

M. Jorjez, lieutenant-colonel breveté hors cadres, employé à l'état-major de brigade est remplacé dans les cadres de son arme et le remplacement de M. Kees, mis hors cadres et classé au 5^e pour y faire du service.

M. Matton, capitaine hors cadre, employé à l'état-major de l'armée est remplacé dans les cadres de son arme en remplacement de M. Lefèvre, décédé.

M. Classe, 5^e régiment, est désigné pour commander la 3^e batterie.

Les manœuvres navales

Brest. — A la suite de la tempête qui sévit sur les côtes bretonnes et normandes, les bâtiments de l'escadre du Nord n'ont pu appareiller ce matin ni à Brest, ni à Cherbourg. Les manœuvres navales sont remises.

Nouvelles Diverses

Grève de tanneurs

Morlaix. — Les ouvriers tanneurs grévistes convoqués ce matin par le juge de paix, ont maintenu leurs demandes : suppression des corvées de dimanche, augmentation journalière de 25 centimes, journée de onze heures. Le juge de paix a proposé, comme terrain de conciliation : corvées supprimées ou payées, augmentation de salaire de 10 0/0, journée de dix heures, l'hiver onze heures, l'été onze heures.

Les patrons convoqués ne sont pas venus. L'un a déclaré, par lettre, n'accepter aucun arrangement.

Mort de la Princesse de Joinville

Paris. — La princesse François-Caroline de Joinville est morte ce matin à sept heures et demie, dans son hôtel de l'avenue d'Antin, après deux jours seulement de maladie, à la suite d'une fluxion de poitrine.

Les décès a été aussi notifié aux cours de la ville et à tous les membres de la famille d'Orléans à plus de 300 adresses ont été expédiées dans la matinée ; on ne sait encore à quelle date auront lieu les obsèques ni où se fera l'inhumation.

L'arrestation de Régis ET LA PRESSE

Ager, 26 mars 1893.

Les syndics de l'Association des Journalistes algériens et tunisiens ont pris le défilé suivant dans leur réunion du 22 mars :

« Considérant que le devoir du gouvernement, responsable de la paix et de l'ordre, est d'être tout à fait impartial ;

« Considérant que si l'excitation à la haine est un délit pour les citoyens, elle devient un crime pour le gouvernement ;

« Considérant comme injustifiable l'arrestation de Régis, poursuivie pour un crime qu'il n'a pas commis ;

« Considérant que les procédés odieux employés à l'égard d'un confrère arrêté et gardé comme un simple malfaiteur, et mis en prison préventive, méritent la protestation de son avocat qui offre caution.

« Les syndics de l'Association des Journalistes algériens et tunisiens protestent énergiquement contre l'arrestation de Max Régis et son maintien en prison, chargent leur président d'honneur Lépine, gouverneur général, de se faire auprès du gouvernement l'interprète de leur légitime indignation et le prient de demander au garde des sceaux la mise en liberté provisoire de leur confrère.

Le gouverneur n'ayant donné aucune suite à ce vœu, les syndics, réunis aujourd'hui, ont pris à l'unanimité la délibération suivante :

« Considérant que les procédés odieux employés à l'égard d'un confrère arrêté et gardé comme un simple malfaiteur, et mis en prison préventive, méritent la protestation de son avocat qui offre caution.

« Les syndics de l'Association des Journalistes algériens et tunisiens protestent énergiquement contre l'arrestation de Max Régis et son maintien en prison, chargent leur président d'honneur Lépine, gouverneur général, de se faire auprès du gouvernement l'interprète de leur légitime indignation et le prient de demander au garde des sceaux la mise en liberté provisoire de leur confrère.

« Considérant que les procédés odieux employés à l'égard d'un confrère arrêté et gardé comme un simple malfaiteur, et mis en prison préventive, méritent la protestation de son avocat qui offre caution.

« Les syndics de l'Association des Journalistes algériens et tunisiens protestent énergiquement contre l'arrestation de Max Régis et son maintien en prison, chargent leur président d'honneur Lépine, gouverneur général, de se faire auprès du gouvernement l'interprète de leur légitime indignation et le prient de demander au garde des sceaux la mise en liberté provisoire de leur confrère.

« Considérant que les procédés odieux employés à l'égard d'un confrère arrêté et gardé comme un simple malfaiteur, et mis en prison préventive, méritent la protestation de son avocat qui offre caution.

« Les syndics de l'Association des Journalistes algériens et tunisiens ;

« Considérant que M. Lépine n'a tenu aucun compte de leur protestation du 22 mars contre l'arrestation arbitraire de Max Régis ;

« Considérant que M. Lépine n'a pas ordonné la mise en liberté provisoire de leur confrère ;

« Décidant, à l'unanimité, que M. Lépine ayant manqué à la solidarité professionnelle, il y a lieu de lui retirer le titre de président d'honneur de leur Association, qu'il avait bien voulu accepter ;

« A l'issue de cette réunion, les membres du bureau de l'Association ont décidé d'envoyer une lettre au gouverneur pour lui dire que leur dignité et le devoir de la solidarité ne leur permet pas d'assister demain à la réception au palais, à laquelle ils sont invités.

LAURENS. Président de l'Association.

Nous nous associons de tout cœur à l'énergique protestation de nos confrères d'Algérie et de Tunisie, tout en regrettant que les diverses associations de presse de la métropole n'aient pas encore jugé à propos d'intervenir dans cette question qui intéresse la liberté du citoyen et l'indépendance professionnelle.

L'arrestation de Max Régis, que rien ne justifie, est contraire à toutes les traditions et tous les usages de notre délit de presse. Accepter silencieusement un pareil acte d'arbitraire serait indigne de quiconque tient librement une plume.

C'est pourquoi nous avons cru devoir signaler ce bel exemple de solidarité.

La presse algérienne, sans souci des calculs électoraux et des rancunes personnelles, n'a pas voulu sacrifier l'un des siens aux caprices d'un ministre ou d'un juge d'instruction.

En rompant toutes relations avec M. le gouverneur général Lépine, elle a prouvé qu'elle n'était pas dupe de l'apparence d'impartialité de cet homme qui s'efforce à faire de son jeu des pièces ombrées de la colonie. Cette fois encore la presse a rempli son devoir d'opposition aux abus de la force pour la sauvegarde de la liberté et du droit.

CHRONIQUE MUSICALE

Uséniat à Saint-Denis de la Croix-Roussé. — Palestina, Orlando de Lassus, Vittoria, Joaquin des Prés. — La musique des Primitifs.

Hier, à quatre heures de l'après-midi, à ce lieu de Saint-Denis de la Croix-Roussé, le seul solennel au profit des écoles ecclésiastiques de la paroisse que nous ayons annoncé. Cette cérémonie était, en même temps qu'une œuvre catholique de charité, une manifestation artistique. En effet, la maîtrise de la paroisse interprétait les nocturnes de la semaine sainte tirés des œuvres des maîtres religieux primitifs, ainsi que plusieurs fragments et motifs des musiciens du XVI^e siècle. Cette audition de musique palestinienne, sans précédent à Lyon, organisée non sans une certaine difficulté, est, par M. l'abbé Sambardier, directeur du cercle de Saint-Denis, avec les seuls éléments d'une maîtrise paroissiale, organisée dans des milieux ouvriers et par conséquent difficiles à réunir, plus encore à exercer, cette audition, annoncée depuis plusieurs semaines, a mérité certaines critiques irrévérencieuses et des prophéties de mauvaise augure de la part de personnes disposées à ne consacrer, par avance, que le succès des manifestations d'art qui les intéressent directement et auxquelles elles se trouvent personnellement mêlées.

M. l'abbé Sambardier a laissé parler les langues : il a travaillé et il a réussi à nous donner une exécution simple, parfaite, du moins fort convenable, témoignage de la discipline et de l'intelligence des chanteurs ainsi que de la conscience artistique de leur maître de chapelle. Nul ne pourrait exiger davantage.

On appelle « musique palestinienne » non seulement l'ensemble de l'œuvre du grand maître palestinien, mais aussi tous les chants, messes, psaumes, motets, hymnes, strophes et pièces, qui ont été écrits par les musiciens sacrés du XVI^e siècle et qui forment cette école romaine dont la musique purement vocale et harmonique est l'expression savante d'un idéal religieux élevé, exact, idéal des hautes classes de la société de cette époque.

L'école palestinienne est essentiellement italienne, romaine, puisqu'elle a pris naissance dans le sein de ces chapitres du Vatican qui ont donné les premiers maîtres de l'art nouveau, Orlando de Lassus, Gosselme, Palestrina et Vittoria et tant d'autres.

Consacrer une étude d'écritures serait une tâche longue et difficile et je me contenterai d'indiquer à nos lecteurs qui s'intéressent à la musique en général et particulièrement à la musique religieuse que c'est à Palestrina que l'Église doit la réforme du chant religieux entreprise sous le règne du Pape Paul IV et continuée sous le pontificat Grégorien XIII par des modifications essentielles apportées dans l'antiphonaire et le Graduel.

Palestrina, qui avait été l'élève de Goudalm, a laissé une œuvre assez considérable et notamment une messe célèbre, celle dite du pape Marcel que la maîtrise de Saint-Bonaventure a chanté il y a quelques années.

Orlando de Lassus dont on a interprété la

prose « Domine Convertere » était allemand de naissance, mais à 21 ans il était maître de chapelle de Saint-Jean-de-Latran. Il n'a pas écrit de motets, mais de deux mille compositions sacrées et profanes.

Ces deux compositeurs moururent la même année, en 1594.

Vittoria était un chanteur du Vatican dont la renommée était universelle. Les chroniqueurs de ce temps (1540-1608) parlent de la beauté de sa voix et de la perfection de son art. Ses compositions, moins connues que celles des précédents n'en sont pas moins estimées à juste titre.

La musique de cette époque pleine de gravité et de majesté, d'une richesse harmonique étonnante, se distingue par des effets contrastés. Les règles modernes de l'harmonie, telles que les enseignent les pontifes du Conservatoire, n'y apparaissent pas ; libre expansion est la succession des accords. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de rencontrer des morceaux qui se terminent dans un mode majeur tout différent de celui indiqué à l'antiphonaire, en paroles attendues, tout à fait imprévus.

Ce qui caractérise cette musique, c'est la justesse de la mélodie et la forme fréquente de la fugue. Le chant, quoique grave, ne manquant ni d'élégance ni de grâce, ne manquant d'une pureté irréprochable.

Quel dommage que l'Église catholique ait laissé le Réformé allemand s'emparer de cette musique divine. Luther s'empara de ces magnifiques Choraux de Goudalm, l'éleva presque entière de Palestrina et la majeure partie des compositions de Lassus des Prés !

À cette époque l'oubli des guerres de religion, les Églises d'Allemagne, de France et d'Italie ont laissé échapper les chants religieux si mystiques et si imposants si nous nous trouvons ainsi dans un siècle où l'art catholique, devenu misérable et indigne de son objet, se voit contraint d'aller reconquérir son propre bien dans le répertoire des temples protestants de toutes les Reformes, afin de ne pas laisser triompher le mauvais goût avec les productions de bouddha des prix de Rome et des compositeurs à gages travaillant tour à tour pour les directeurs des bas de barrière et pour les curés qui ont le mérite de leur commander de la musique qu'ils ne connaissent pas.

C'est donc faire vraiment œuvre d'art, en même temps que reconquérir les biens perdus de l'Église, que de travailler à la restauration dans nos paroisses de la musique palestinienne, à la résurrection des œuvres des primitifs.

Et quelle impression grandiose cette musique ne donne-t-elle pas ? Comme on sent passer ces pages mouvementées le saint esprit de la foi qui inspire, de la foi qui dicte les merveilles, de la foi qui fait accomplir les chefs-d'œuvre !

Et pourtant cette musique est simple ; elle est simple de l'Église, elle est simple de la conception d'accords larges, savamment équilibrés pour traquer le sens des paroles sacrées. Sans doute il est fait un usage fréquent de la fugue, soit par menus morceaux comme dans le petit motet « Quia et léger » ou l'organ capiteo « du Nocturne du Jeudi Saint (Palestrina), fait par des témoins complètement et richement traités, comme le repons « Tanquam ad iterum » de Vittoria.

Cette musique est romantique en ce sens qu'elle rend les sentiments et même les sensations par des effets que l'on retrouve dans les maîtres de notre époque, employés fidèlement. C'est ainsi qu'on pourrait rapprocher des chromatiques douloureux du repons « Plange quasi Virgo », de Palestrina, plus d'une phrase de drame lyrique traitant par le même procédé la sensation douloureuse des larmes.

Mais, je le répète, cette musique est essentiellement religieuse empreinte d'une profonde et d'une éternelle harmonie parfaite et majesté et le style de ces chefs-d'œuvre de l'Église, voilà ce qu'on voudrait voir l'Église de France reconquérir la musique palestinienne à la suite de la Schola cantorum, tout comme les benédictins de Solennes ont restauré le plain-chant grégorien dégagé de tous les barbarismes des écoles diocésaines ou régionales.

Et puisque je parle de la Schola cantorum, je signale en passant la beauté de la composition de M. l'abbé Boyer en l'honneur de la Vierge Marie, une œuvre pleine de fraîcheur et de grâce.

Et maintenant félicitons encore la maîtrise de Saint-Denis de son interprétation très correcte de cette musique difficile, et nous son chef, M. l'abbé Sambardier, pour son zèle et sa patience, ainsi que M. Tournasse, organiste dévoué de la paroisse, pour la discrétion de son accompagnement.

L'Harmonie du Cercle de Saint-Denis à joué, au cours de la cérémonie religieuse, trois morceaux, dont l'exécution était supérieure sans contredit à la facture d'un caractère pas trop profane.

Enfin, après un sermon très copieux d'un Révérend Capucin sur l'instruction et l'éducation chrétienne, le vénérable curé de Saint-Denis a donné la bénédiction du Très Saint Sacrement.

AVIS AUX ENRHUMÉS

C'est parce que nous sommes si près du résultat que nous disons aux enrhumés : « Resst-

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

LES LIVRES ET LES IDÉES

Un jugement sensationnel

Et pourquoi, je vous prie, n'en parlerais-je pas moi aussi ? Ce n'est pas une raison parce qu'on a déjà écrit sur le cas d'un nombre pharamineux d'articles et parce que tous les chroniqueurs parisiens, depuis 15 jours, se croiraient déshonorés s'ils s'occupaient d'autre chose. Il y a des ragouts dont on ne se lasse pas : et voyez, par exemple, si cent quinze interpellations antérieures ont, récemment, détourné M. Dron d'interpellation, une cent seizième fois, le cabinet Méline.

Une femme a volé un pain. On l'a acquittée. Elle avait un enfant, elle avait faim et elle n'avait pas d'argent. Il y avait cent chances contre une pour que cette malheureuse tombât sous la griffe d'un chat-fourré qui aurait, à jamais, brisé sa vie par une condamnation infamante, cent chances contre une pour qu'elle fût à jamais tarée et flétrie, à jamais mère et voleuse. Point. Elle rencontre un président brave homme, acquitté d'abord et qui justifie son acquittement par des considérations philosophiques.

L'histoire fait le tour de la Presse. Les journaux les plus ennemis, par tempérament, de la magistrature, orient la conversion des Crippeminauds. Le jugement de Château-Thierry devient un nouvel Evangile. C'est l'équité succédant à la justice froide et toute romaine encore.

Un avocat de mes amis, et qui parle bien, m'a démontré péremptoirement que l'arrêt rendu par M. Magnaud était une date, et qu'il fallait y voir la démonstration la plus éclatante d'un progrès de nos mœurs. Hier enfin, ce président illustre recevait de M. Rochefort l'invitation la plus formelle à venir briguer à Paris un siège de député. En même temps, les dé

ÉTAT CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Berthelon, pâtissier, boulevard de la Croix-Rousse, 110, et Delassalle, sans profession, rue Victor-Hugo, 30. — Duc, empl., place de la Miséricorde, 4, et Carrichon, couturier, rue Belfort, 63, (Givors). — Duperray, apprêteur, rue Burdeau, 26, et Pournier, adjudant au 42^e de ligne (Belfort), et Denis, sans profession, rue Hippolyte-Flandrin, 3. — Guard, sans profession, place des Pénitents-de-la-Croix, 8, et Bouchard, sans profession, boulevard des Brotteaux, 46. — Jacomet, ouv. parap., rue Vieille-Monnaie, 35, et Borget, guimpier, même adresse. — Mathieu, garç. boucher, rue Vieille-Monnaie, 18, et Garnier, rue Vieille-Monnaie, 27. — Millet, passementier, rue Tolozan, 10, et Vidon, sans profession, montée des Carmélites, 17. — Gattaz, représentant de com., place Rouville, 6, et Satre, sans profession, rue St-Louis, 4 (Grenoble). — Muhmenthaler, ouvr. chimiste, Bâle (Suisse), et Welching, couturier, Bâle (Suisse). — Gallois-Margalnon, fondeur, Lorette (Loire), et Marion, domestique, rue St-Côme, 4. — Bernard, journaliste, Givors, et Roussillon, tisseur, place des Chartreux, 27. — Bolsseau, coiffeur, Londres, et Zwahlen, couturier, Londres. — Despinasse, garç. menuisier, rue Imbert-Colomès, 26, et Béjat, dévideuse, même adresse. — Le Gentil, chauffeur, Marseille, et Faure, repasseur, Marseille. — Pfeiffer, marchand, Zurich (Suisse), et Kintzler, sans profession, même adresse. — Wettengel, négociant, rue Constantine, 6, et Cote, sans profession, Riorgues (Loire). — Klaus, imprimeur, Lunéville (Meurthe-et-Moselle), et Fridel, sans profession, même adresse. Deuxième arrondissement. — Martin, charcutier, rue St-Joseph, 64, et Azéma, couturière, Ecully. — Janin, joaillier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, et Gourdon, s. p., rue Martin, 9. — Beaux, employé aux Hospices, qual Charité, 44, et Vve Vial, s. p., Clermont-Ferrand. — Loubaud, licencié en droit, rue Maronniers, 9, et Luneteau, s. p., rue Saint-Joseph, 3. — Fornas, lieutenant au 11^e hussards, Belfort, et Mizgler, s. p., Ambronay (Ain). — Ballet, employé au tramway, Venissieux, et Mayot, s. p., rue Franklin, 23. — Léger, instituteur, Fontaines-sur-Saône, et Solignac, institutrice, Poully-le-Monial. — Baudrand, négociant, rue Hôtel-de-Ville, 27, et Fournel, couturière, rue Pierre-Cornelle, 15. — Charvériat, ingénieur des mines, place Bellecour, 36, et Bouthier, s. p., place Bellecour, 30. — Comte de Milly de Thy, propriétaire, rue Sala, 4, et de Cotton-Dupuy-Montbrun, rue St-Joseph, 17. — Coumert, ingénieur, Saint-Chamond, et Laroque, s. p., rue Franklin, 6. — Berthier, charcutier, Tassin-la-Demi-Lune, et Chamard, cuisinier, rue du Plat, 24. — Maurice, employé, rue Vaubecourt, 20, et Chloup, lingère, même adresse. — Vuistais, peintre, rue Franklin, 10, et Chervin, corsetière, même adresse. — Thierry, voyageur de commerce, rue des Archers, 17, et Buffenoir, s. p., Creusot. Troisième arrondissement. — Aubignat, maçon, rue Moncey, 95 et Roussel, domestique, av. de Saxe, 216; Balland, ch. de Saint-Denis-de-Bron, 47 et Guidard, ch. de Saint-Denis-de-Bron; Dehringer, rue d'Essling, 16 et Chavanoux, gr. rue Guillotière, 52; Billard, rue des Petites-Sœurs, 9 et Fosse, rue des Petites-Sœurs, 9; Bonnefoi, rue Rabelais, 59 et Benoit, rue Rabelais, 59; Bonneval, avenue des Ponts, 194 et Antonini, avenue des Ponts, Brancher, rue Thibaudière, 39 et Gontagny, rue Thibaudière, 39; Carrichon, Belleville (Rhône) et Manin, rue Montecquieu, 30; Debauge, rue de Marseille, 22 et Dufournel av. de Saxe, 253; Gauthier, rue de la Bannière, 15 et veuve Ravassot, rue Paul-Bert, 153; Graient, rue Basse-du-Port-au-Bois, 15 et Bonnardieu, même adresse; Guizard, rue Créqui, 275 et Gauthier, rue Créqui, 220; Laurier, rue Moncey, 17 et Jandon, rue Moncey, 17; Mangoul, cours Lafayette, 142 et Montagnon, même adresse. — Midière, boulanger, rue Moncey, 21, et Quillot, cuisinier, rue Childebert, 5. — Péronnet, cordonnier, rue Créqui, 222, et Doyen, couturier, même adresse. — Roblaz, facteur des postes, rue Créqui, 247, et veuve Perret, ménagère, même adresse. — Vaisière, apprêteur, rue Boileau, 67, et Maille, coiffeuse, rue de Bonnel, 112. — Weller, manœuvre, rue Sébastien-Gryphe, 143, et Rollier-Sigallet, empl., av. des Ponts, 41. — Bellingard, teinturier, rue Ste-Pauline, 16 et Dubois, tordeuse, pl. Villette, 5. — Brosse, épicier, cours Gambetta, 90, et Perret, à St-Symphorien-d'Ozon. — Delaye, tonnelier, cours Gambetta, 44, et Perrache, rue Montebello, 4. — Pénaud, comptable, rue Croix-Jordan, 27, et Terrailion, fleuriste, même adresse. — Crapanne, mouleur fonte, av. du Château, 22, et Chappellat, av. Château, 21-23. — Sermet, employé, rue Montesquieu, 7, et Richez Jeanne, repasseuse, rue Boileau, 130. Quatrième arrondissement. — Toquet, rue Boileau, 175 et Gros Marie, passage Lamure, 5. — Laroche, rue du Mail, 36 et Granger, Ste-Foy-lès-Lyon. — Bouillet Alphonse, propriétaire à Arbois (Jura) et Paillard, grande rue de la Croix-Rousse, 79. — Riboud, rue Philippeville, 7 et Bernard, avenue de Noailles, 44. — Micod, rue Gigodot, 15 et Cattelat, St-Benoit (Ain). — Charoux, rue Dumont d'Urville, 10 et Gambet même adresse. — Reynier, rue Dumont, 10 et Joseph, chemin des Calattes, 1. — Roux, place de la Croix-Rousse, 12 et Cherblanc, même adresse. — Charollais, grandrue de Cuire, 28 et Rivoire, même adresse. Cinquième arrondissement. — Chaboud, soldat au 122^e fort St-Iréné et Polteux, place St-Pierre, Vienne. — Fourchet, rue Pierre-Cornelle, 117 et Sellier, qual de Vaise, 23. — Lamouille, rue de Trion, 15 et Dorey, rue des Macchabées, 15. — Lapoire, rue de la Juiverie 15 et Allagna, rue du Sergent-Blandan 38. — Lespinasse, rue de la Pyramide, 105 et Cuzin, avenue de Noailles, 15. — Roche, Salut-Chamond (Loire) et Vial, grande rue de Vaise 39. — Thévenart, rue du Pont de la Gare, 21 et Pattard à Corbelin (Isère). — Vincent, rue du Chapeau-Rouge, 43 et Gilneys, rue de la Pyramide, 42. — Vulin, chemin des Vagues, 18 et Thévenin, même adresse. Sixième arrondissement. — Bonnet, homme de lettres, rue Milton, 22, Paris, et Montvert, sans profession, qual des Brotteaux, 5. — De Chanay, lieutenant au 2^e dragons, rue Ney, 93, et David de Confians, Marseille (B.-du-R.). — Chatron appl. ciment, rue Montgolfier, 98, et Boucaud, couturière, rue de Repas, 48. — Cinquin, doreur sur étoffes, rue Cuvier, 49 et Rostang, couturière, Francheville (Rhône). — Costaz, employé, Hyères (Var) et Mathieu, sans profession, qual de l'Est 14. — Delorme, employé, rue Godfroy, 20, et Porrel, sans profession, Fontaines-sur-Saône (Rhône). — Dumont, charpentier, rue de Créqui, 133, et Meut, couturier, Saint-Clément (Yonne). — Dum, serrurier, rue Fournet, 4, et Bayeler, employé, rue de Vendôme, 114, et Chabert, sans profession, Crémieu (Isère). — Chabert, apprêteur, cours Vitton, 96 et Boufret, raccommodeur de tules, même adresse. — Gidon, dessinateur, rue Masnéna, et Roche, couturière, rue Bugeaud, 123. Lambert, menuisier, rue Boileau, 84, et Larôche, pleuse, c. Vitton, 41 et 43. — Marseault, menuisier, rue Montebard, 49, et Marchand, lingère, rue Duquesne, 50. — Petellat, tourneur cuivre, rue Duquesne, baldi, 87, et Mazoyon, empl., même adresse. — Plantin, commis des postes et télégraphes, rue Tronchet, 78, et Sambet, commerce, rue Vauban, 45, et Parland, pleuse tules, même adresse. — Annes, mécanicien, rue Duquesne, 18, et Annes, empl. rue Moillère, 30. — Decourt, Martin, tuteur, rue de Créqui, 22, et Rigault, institutrice, rue Godfroy, 20 bis. — Poullet, teinturier, rue Duguesclin, 46, et Charlet, table, St-Etienne (Loire), et Bouillet, Lafayette, 21. — Sermet, empl. rue Montolieu, 7, et Richez, repasseuse, rue Boileau, 150. — Vaisière, apprêteur, rue Bonnel, 112.

re. Londres. — Despinasse, garç. menuisier, rue Imbert-Colomès, 26, et Béjat, dévideuse, même adresse. — Le Gentil, chauffeur, Marseille, et Faure, repasseur, Marseille. — Pfeiffer, marchand, Zurich (Suisse), et Kintzler, sans profession, même adresse. — Wettengel, négociant, rue Constantine, 6, et Cote, sans profession, Riorgues (Loire). — Klaus, imprimeur, Lunéville (Meurthe-et-Moselle), et Fridel, sans profession, même adresse. Deuxième arrondissement. — Martin, charcutier, rue St-Joseph, 64, et Azéma, couturière, Ecully. — Janin, joaillier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, et Gourdon, s. p., rue Martin, 9. — Beaux, employé aux Hospices, qual Charité, 44, et Vve Vial, s. p., Clermont-Ferrand. — Loubaud, licencié en droit, rue Maronniers, 9, et Luneteau, s. p., rue Saint-Joseph, 3. — Fornas, lieutenant au 11^e hussards, Belfort, et Mizgler, s. p., Ambronay (Ain). — Ballet, employé au tramway, Venissieux, et Mayot, s. p., rue Franklin, 23. — Léger, instituteur, Fontaines-sur-Saône, et Solignac, institutrice, Poully-le-Monial. — Baudrand, négociant, rue Hôtel-de-Ville, 27, et Fournel, couturière, rue Pierre-Cornelle, 15. — Charvériat, ingénieur des mines, place Bellecour, 36, et Bouthier, s. p., place Bellecour, 30. — Comte de Milly de Thy, propriétaire, rue Sala, 4, et de Cotton-Dupuy-Montbrun, rue St-Joseph, 17. — Coumert, ingénieur, Saint-Chamond, et Laroque, s. p., rue Franklin, 6. — Berthier, charcutier, Tassin-la-Demi-Lune, et Chamard, cuisinier, rue du Plat, 24. — Maurice, employé, rue Vaubecourt, 20, et Chloup, lingère, même adresse. — Vuistais, peintre, rue Franklin, 10, et Chervin, corsetière, même adresse. — Thierry, voyageur de commerce, rue des Archers, 17, et Buffenoir, s. p., Creusot. Troisième arrondissement. — Aubignat, maçon, rue Moncey, 95 et Roussel, domestique, av. de Saxe, 216; Balland, ch. de Saint-Denis-de-Bron, 47 et Guidard, ch. de Saint-Denis-de-Bron; Dehringer, rue d'Essling, 16 et Chavanoux, gr. rue Guillotière, 52; Billard, rue des Petites-Sœurs, 9 et Fosse, rue des Petites-Sœurs, 9; Bonnefoi, rue Rabelais, 59 et Benoit, rue Rabelais, 59; Bonneval, avenue des Ponts, 194 et Antonini, avenue des Ponts, Brancher, rue Thibaudière, 39 et Gontagny, rue Thibaudière, 39; Carrichon, Belleville (Rhône) et Manin, rue Montecquieu, 30; Debauge, rue de Marseille, 22 et Dufournel av. de Saxe, 253; Gauthier, rue de la Bannière, 15 et veuve Ravassot, rue Paul-Bert, 153; Graient, rue Basse-du-Port-au-Bois, 15 et Bonnardieu, même adresse; Guizard, rue Créqui, 275 et Gauthier, rue Créqui, 220; Laurier, rue Moncey, 17 et Jandon, rue Moncey, 17; Mangoul, cours Lafayette, 142 et Montagnon, même adresse. — Midière, boulanger, rue Moncey, 21, et Quillot, cuisinier, rue Childebert, 5. — Péronnet, cordonnier, rue Créqui, 222, et Doyen, couturier, même adresse. — Roblaz, facteur des postes, rue Créqui, 247, et veuve Perret, ménagère, même adresse. — Vaisière, apprêteur, rue Boileau, 67, et Maille, coiffeuse, rue de Bonnel, 112. — Weller, manœuvre, rue Sébastien-Gryphe, 143, et Rollier-Sigallet, empl., av. des Ponts, 41. — Bellingard, teinturier, rue Ste-Pauline, 16 et Dubois, tordeuse, pl. Villette, 5. — Brosse, épicier, cours Gambetta, 90, et Perret, à St-Symphorien-d'Ozon. — Delaye, tonnelier, cours Gambetta, 44, et Perrache, rue Montebello, 4. — Pénaud, comptable, rue Croix-Jordan, 27, et Terrailion, fleuriste, même adresse. — Crapanne, mouleur fonte, av. du Château, 22, et Chappellat, av. Château, 21-23. — Sermet, employé, rue Montesquieu, 7, et Richez Jeanne, repasseuse, rue Boileau, 130. Quatrième arrondissement. — Toquet, rue Boileau, 175 et Gros Marie, passage Lamure, 5. — Laroche, rue du Mail, 36 et Granger, Ste-Foy-lès-Lyon. — Bouillet Alphonse, propriétaire à Arbois (Jura) et Paillard, grande rue de la Croix-Rousse, 79. — Riboud, rue Philippeville, 7 et Bernard, avenue de Noailles, 44. — Micod, rue Gigodot, 15 et Cattelat, St-Benoit (Ain). — Charoux, rue Dumont d'Urville, 10 et Gambet même adresse. — Reynier, rue Dumont, 10 et Joseph, chemin des Calattes, 1. — Roux, place de la Croix-Rousse, 12 et Cherblanc, même adresse. — Charollais, grandrue de Cuire, 28 et Rivoire, même adresse. Cinquième arrondissement. — Chaboud, soldat au 122^e fort St-Iréné et Polteux, place St-Pierre, Vienne. — Fourchet, rue Pierre-Cornelle, 117 et Sellier, qual de Vaise, 23. — Lamouille, rue de Trion, 15 et Dorey, rue des Macchabées, 15. — Lapoire, rue de la Juiverie 15 et Allagna, rue du Sergent-Blandan 38. — Lespinasse, rue de la Pyramide, 105 et Cuzin, avenue de Noailles, 15. — Roche, Salut-Chamond (Loire) et Vial, grande rue de Vaise 39. — Thévenart, rue du Pont de la Gare, 21 et Pattard à Corbelin (Isère). — Vincent, rue du Chapeau-Rouge, 43 et Gilneys, rue de la Pyramide, 42. — Vulin, chemin des Vagues, 18 et Thévenin, même adresse. Sixième arrondissement. — Bonnet, homme de lettres, rue Milton, 22, Paris, et Montvert, sans profession, qual des Brotteaux, 5. — De Chanay, lieutenant au 2^e dragons, rue Ney, 93, et David de Confians, Marseille (B.-du-R.). — Chatron appl. ciment, rue Montgolfier, 98, et Boucaud, couturière, rue de Repas, 48. — Cinquin, doreur sur étoffes, rue Cuvier, 49 et Rostang, couturière, Francheville (Rhône). — Costaz, employé, Hyères (Var) et Mathieu, sans profession, qual de l'Est 14. — Delorme, employé, rue Godfroy, 20, et Porrel, sans profession, Fontaines-sur-Saône (Rhône). — Dumont, charpentier, rue de Créqui, 133, et Meut, couturier, Saint-Clément (Yonne). — Dum, serrurier, rue Fournet, 4, et Bayeler, employé, rue de Vendôme, 114, et Chabert, sans profession, Crémieu (Isère). — Chabert, apprêteur, cours Vitton, 96 et Boufret, raccommodeur de tules, même adresse. — Gidon, dessinateur, rue Masnéna, et Roche, couturière, rue Bugeaud, 123. Lambert, menuisier, rue Boileau, 84, et Larôche, pleuse, c. Vitton, 41 et 43. — Marseault, menuisier, rue Montebard, 49, et Marchand, lingère, rue Duquesne, 50. — Petellat, tourneur cuivre, rue Duquesne, baldi, 87, et Mazoyon, empl., même adresse. — Plantin, commis des postes et télégraphes, rue Tronchet, 78, et Sambet, commerce, rue Vauban, 45, et Parland, pleuse tules, même adresse. — Annes, mécanicien, rue Duquesne, 18, et Annes, empl. rue Moillère, 30. — Decourt, Martin, tuteur, rue de Créqui, 22, et Rigault, institutrice, rue Godfroy, 20 bis. — Poullet, teinturier, rue Duguesclin, 46, et Charlet, table, St-Etienne (Loire), et Bouillet, Lafayette, 21. — Sermet, empl. rue Montolieu, 7, et Richez, repasseuse, rue Boileau, 150. — Vaisière, apprêteur, rue Bonnel, 112.

re. Londres. — Despinasse, garç. menuisier, rue Imbert-Colomès, 26, et Béjat, dévideuse, même adresse. — Le Gentil, chauffeur, Marseille, et Faure, repasseur, Marseille. — Pfeiffer, marchand, Zurich (Suisse), et Kintzler, sans profession, même adresse. — Wettengel, négociant, rue Constantine, 6, et Cote, sans profession, Riorgues (Loire). — Klaus, imprimeur, Lunéville (Meurthe-et-Moselle), et Fridel, sans profession, même adresse. Deuxième arrondissement. — Martin, charcutier, rue St-Joseph, 64, et Azéma, couturière, Ecully. — Janin, joaillier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, et Gourdon, s. p., rue Martin, 9. — Beaux, employé aux Hospices, qual Charité, 44, et Vve Vial, s. p., Clermont-Ferrand. — Loubaud, licencié en droit, rue Maronniers, 9, et Luneteau, s. p., rue Saint-Joseph, 3. — Fornas, lieutenant au 11^e hussards, Belfort, et Mizgler, s. p., Ambronay (Ain). — Ballet, employé au tramway, Venissieux, et Mayot, s. p., rue Franklin, 23. — Léger, instituteur, Fontaines-sur-Saône, et Solignac, institutrice, Poully-le-Monial. — Baudrand, négociant, rue Hôtel-de-Ville, 27, et Fournel, couturière, rue Pierre-Cornelle, 15. — Charvériat, ingénieur des mines, place Bellecour, 36, et Bouthier, s. p., place Bellecour, 30. — Comte de Milly de Thy, propriétaire, rue Sala, 4, et de Cotton-Dupuy-Montbrun, rue St-Joseph, 17. — Coumert, ingénieur, Saint-Chamond, et Laroque, s. p., rue Franklin, 6. — Berthier, charcutier, Tassin-la-Demi-Lune, et Chamard, cuisinier, rue du Plat, 24. — Maurice, employé, rue Vaubecourt, 20, et Chloup, lingère, même adresse. — Vuistais, peintre, rue Franklin, 10, et Chervin, corsetière, même adresse. — Thierry, voyageur de commerce, rue des Archers, 17, et Buffenoir, s. p., Creusot. Troisième arrondissement. — Aubignat, maçon, rue Moncey, 95 et Roussel, domestique, av. de Saxe, 216; Balland, ch. de Saint-Denis-de-Bron, 47 et Guidard, ch. de Saint-Denis-de-Bron; Dehringer, rue d'Essling, 16 et Chavanoux, gr. rue Guillotière, 52; Billard, rue des Petites-Sœurs, 9 et Fosse, rue des Petites-Sœurs, 9; Bonnefoi, rue Rabelais, 59 et Benoit, rue Rabelais, 59; Bonneval, avenue des Ponts, 194 et Antonini, avenue des Ponts, Brancher, rue Thibaudière, 39 et Gontagny, rue Thibaudière, 39; Carrichon, Belleville (Rhône) et Manin, rue Montecquieu, 30; Debauge, rue de Marseille, 22 et Dufournel av. de Saxe, 253; Gauthier, rue de la Bannière, 15 et veuve Ravassot, rue Paul-Bert, 153; Graient, rue Basse-du-Port-au-Bois, 15 et Bonnardieu, même adresse; Guizard, rue Créqui, 275 et Gauthier, rue Créqui, 220; Laurier, rue Moncey, 17 et Jandon, rue Moncey, 17; Mangoul, cours Lafayette, 142 et Montagnon, même adresse. — Midière, boulanger, rue Moncey, 21, et Quillot, cuisinier, rue Childebert, 5. — Péronnet, cordonnier, rue Créqui, 222, et Doyen, couturier, même adresse. — Roblaz, facteur des postes, rue Créqui, 247, et veuve Perret, ménagère, même adresse. — Vaisière, apprêteur, rue Boileau, 67, et Maille, coiffeuse, rue de Bonnel, 112. — Weller, manœuvre, rue Sébastien-Gryphe, 143, et Rollier-Sigallet, empl., av. des Ponts, 41. — Bellingard, teinturier, rue Ste-Pauline, 16 et Dubois, tordeuse, pl. Villette, 5. — Brosse, épicier, cours Gambetta, 90, et Perret, à St-Symphorien-d'Ozon. — Delaye, tonnelier, cours Gambetta, 44, et Perrache, rue Montebello, 4. — Pénaud, comptable, rue Croix-Jordan, 27, et Terrailion, fleuriste, même adresse. — Crapanne, mouleur fonte, av. du Château, 22, et Chappellat, av. Château, 21-23. — Sermet, employé, rue Montesquieu, 7, et Richez Jeanne, repasseuse, rue Boileau, 130. Quatrième arrondissement. — Toquet, rue Boileau, 175 et Gros Marie, passage Lamure, 5. — Laroche, rue du Mail, 36 et Granger, Ste-Foy-lès-Lyon. — Bouillet Alphonse, propriétaire à Arbois (Jura) et Paillard, grande rue de la Croix-Rousse, 79. — Riboud, rue Philippeville, 7 et Bernard, avenue de Noailles, 44. — Micod, rue Gigodot, 15 et Cattelat, St-Benoit (Ain). — Charoux, rue Dumont d'Urville, 10 et Gambet même adresse. — Reynier, rue Dumont, 10 et Joseph, chemin des Calattes, 1. — Roux, place de la Croix-Rousse, 12 et Cherblanc, même adresse. — Charollais, grandrue de Cuire, 28 et Rivoire, même adresse. Cinquième arrondissement. — Chaboud, soldat au 122^e fort St-Iréné et Polteux, place St-Pierre, Vienne. — Fourchet, rue Pierre-Cornelle, 117 et Sellier, qual de Vaise, 23. — Lamouille, rue de Trion, 15 et Dorey, rue des Macchabées, 15. — Lapoire, rue de la Juiverie 15 et Allagna, rue du Sergent-Blandan 38. — Lespinasse, rue de la Pyramide, 105 et Cuzin, avenue de Noailles, 15. — Roche, Salut-Chamond (Loire) et Vial, grande rue de Vaise 39. — Thévenart, rue du Pont de la Gare, 21 et Pattard à Corbelin (Isère). — Vincent, rue du Chapeau-Rouge, 43 et Gilneys, rue de la Pyramide, 42. — Vulin, chemin des Vagues, 18 et Thévenin, même adresse. Sixième arrondissement. — Bonnet, homme de lettres, rue Milton, 22, Paris, et Montvert, sans profession, qual des Brotteaux, 5. — De Chanay, lieutenant au 2^e dragons, rue Ney, 93, et David de Confians, Marseille (B.-du-R.). — Chatron appl. ciment, rue Montgolfier, 98, et Boucaud, couturière, rue de Repas, 48. — Cinquin, doreur sur étoffes, rue Cuvier, 49 et Rostang, couturière, Francheville (Rhône). — Costaz, employé, Hyères (Var) et Mathieu, sans profession, qual de l'Est 14. — Delorme, employé, rue Godfroy, 20, et Porrel, sans profession, Fontaines-sur-Saône (Rhône). — Dumont, charpentier, rue de Créqui, 133, et Meut, couturier, Saint-Clément (Yonne). — Dum, serrurier, rue Fournet, 4, et Bayeler, employé, rue de Vendôme, 114, et Chabert, sans profession, Crémieu (Isère). — Chabert, apprêteur, cours Vitton, 96 et Boufret, raccommodeur de tules, même adresse. — Gidon, dessinateur, rue Masnéna, et Roche, couturière, rue Bugeaud, 123. Lambert, menuisier, rue Boileau, 84, et Larôche, pleuse, c. Vitton, 41 et 43. — Marseault, menuisier, rue Montebard, 49, et Marchand, lingère, rue Duquesne, 50. — Petellat, tourneur cuivre, rue Duquesne, baldi, 87, et Mazoyon, empl., même adresse. — Plantin, commis des postes et télégraphes, rue Tronchet, 78, et Sambet, commerce, rue Vauban, 45, et Parland, pleuse tules, même adresse. — Annes, mécanicien, rue Duquesne, 18, et Annes, empl. rue Moillère, 30. — Decourt, Martin, tuteur, rue de Créqui, 22, et Rigault, institutrice, rue Godfroy, 20 bis. — Poullet, teinturier, rue Duguesclin, 46, et Charlet, table, St-Etienne (Loire), et Bouillet, Lafayette, 21. — Sermet, empl. rue Montolieu, 7, et Richez, repasseuse, rue Boileau, 150. — Vaisière, apprêteur, rue Bonnel, 112.

re. Londres. — Despinasse, garç. menuisier, rue Imbert-Colomès, 26, et Béjat, dévideuse, même adresse. — Le Gentil, chauffeur, Marseille, et Faure, repasseur, Marseille. — Pfeiffer, marchand, Zurich (Suisse), et Kintzler, sans profession, même adresse. — Wettengel, négociant, rue Constantine, 6, et Cote, sans profession, Riorgues (Loire). — Klaus, imprimeur, Lunéville (Meurthe-et-Moselle), et Fridel, sans profession, même adresse. Deuxième arrondissement. — Martin, charcutier, rue St-Joseph, 64, et Azéma, couturière, Ecully. — Janin, joaillier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, et Gourdon, s. p., rue Martin, 9. — Beaux, employé aux Hospices, qual Charité, 44, et Vve Vial, s. p., Clermont-Ferrand. — Loubaud, licencié en droit, rue Maronniers, 9, et Luneteau, s. p., rue Saint-Joseph, 3. — Fornas, lieutenant au 11^e hussards, Belfort, et Mizgler, s. p., Ambronay (Ain). — Ballet, employé au tramway, Venissieux, et Mayot, s. p., rue Franklin, 23. — Léger, instituteur, Fontaines-sur-Saône, et Solignac, institutrice, Poully-le-Monial. — Baudrand, négociant, rue Hôtel-de-Ville, 27, et Fournel, couturière, rue Pierre-Cornelle, 15. — Charvériat, ingénieur des mines, place Bellecour, 36, et Bouthier, s. p., place Bellecour, 30. — Comte de Milly de Thy, propriétaire, rue Sala, 4, et de Cotton-Dupuy-Montbrun, rue St-Joseph, 17. — Coumert, ingénieur, Saint-Chamond, et Laroque, s. p., rue Franklin, 6. — Berthier, charcutier, Tassin-la-Demi-Lune, et Chamard, cuisinier, rue du Plat, 24. — Maurice, employé, rue Vaubecourt, 20, et Chloup, lingère, même adresse. — Vuistais, peintre, rue Franklin, 10, et Chervin, corsetière, même adresse. — Thierry, voyageur de commerce, rue des Archers, 17, et Buffenoir, s. p., Creusot. Troisième arrondissement. — Aubignat, maçon, rue Moncey, 95 et Roussel, domestique, av. de Saxe, 216; Balland, ch. de Saint-Denis-de-Bron, 47 et Guidard, ch. de Saint-Denis-de-Bron; Dehringer, rue d'Essling, 16 et Chavanoux, gr. rue Guillotière, 52; Billard, rue des Petites-Sœurs, 9 et Fosse, rue des Petites-Sœurs, 9; Bonnefoi, rue Rabelais, 59 et Benoit, rue Rabelais, 59; Bonneval, avenue des Ponts, 194 et Antonini, avenue des Ponts, Brancher, rue Thibaudière, 39 et Gontagny, rue Thibaudière, 39; Carrichon, Belleville (Rhône) et Manin, rue Montecquieu, 30; Debauge, rue de Marseille, 22 et Dufournel av. de Saxe, 253; Gauthier, rue de la Bannière, 15 et veuve Ravassot, rue Paul-Bert, 153; Graient, rue Basse-du-Port-au-Bois, 15 et Bonnardieu, même adresse; Guizard, rue Créqui, 275 et Gauthier, rue Créqui, 220; Laurier, rue Moncey, 17 et Jandon, rue Moncey, 17; Mangoul, cours Lafayette, 142 et Montagnon, même adresse. — Midière, boulanger, rue Moncey, 21, et Quillot, cuisinier, rue Childebert, 5. — Péronnet, cordonnier, rue Créqui, 222, et Doyen, couturier, même adresse. — Roblaz, facteur des postes, rue Créqui, 247, et veuve Perret, ménagère, même adresse. — Vaisière, apprêteur, rue Boileau, 67, et Maille, coiffeuse, rue de Bonnel, 112. — Weller, manœuvre, rue Sébastien-Gryphe, 143, et Rollier-Sigallet, empl., av. des Ponts, 41. — Bellingard, teinturier, rue Ste-Pauline, 16 et Dubois, tordeuse, pl. Villette, 5. — Brosse, épicier, cours Gambetta, 90, et Perret, à St-Symphorien-d'Ozon. — Delaye, tonnelier, cours Gambetta, 44, et Perrache, rue Montebello, 4. — Pénaud, comptable, rue Croix-Jordan, 27, et Terrailion, fleuriste, même adresse. — Crapanne, mouleur fonte, av. du Château, 22, et Chappellat, av. Château, 21-23. — Sermet, employé, rue Montesquieu, 7, et Richez Jeanne, repasseuse, rue Boileau, 130. Quatrième arrondissement. — Toquet, rue Boileau, 175 et Gros Marie, passage Lamure, 5. — Laroche, rue du Mail, 36 et Granger, Ste-Foy-lès-Lyon. — Bouillet Alphonse, propriétaire à Arbois (Jura) et Paillard, grande rue de la Croix-Rousse, 79. — Riboud, rue Philippeville, 7 et Bernard, avenue de Noailles, 44. — Micod, rue Gigodot, 15 et Cattelat, St-Benoit (Ain). — Charoux, rue Dumont d'Urville, 10 et Gambet même adresse. — Reynier, rue Dumont, 10 et Joseph, chemin des Calattes, 1. — Roux, place de la Croix-Rousse, 12 et Cherblanc, même adresse. — Charollais, grandrue de Cuire, 28 et Rivoire, même adresse. Cinquième arrondissement. — Chaboud, soldat au 122^e fort St-Iréné et Polteux, place St-Pierre, Vienne. — Fourchet, rue Pierre-Cornelle, 117 et Sellier, qual de Vaise, 23. — Lamouille, rue de Trion, 15 et Dorey, rue des Macchabées, 15. — Lapoire, rue de la Juiverie 15 et Allagna, rue du Sergent-Blandan 38. — Lespinasse, rue de la Pyramide, 105 et Cuzin, avenue de Noailles, 15. — Roche, Salut-Chamond (Loire) et Vial, grande rue de Vaise 39. — Thévenart, rue du Pont de la Gare, 21 et Pattard à Corbelin (Isère). — Vincent, rue du Chapeau-Rouge, 43 et Gilneys, rue de la Pyramide, 42. — Vulin, chemin des Vagues, 18 et Thévenin, même adresse. Sixième arrondissement. — Bonnet, homme de lettres, rue Milton, 22, Paris, et Montvert, sans profession, qual des Brotteaux, 5. — De Chanay, lieutenant au 2^e dragons, rue Ney, 93, et David de Confians, Marseille (B.-du-R.). — Chatron appl. ciment, rue Montgolfier, 98, et Boucaud, couturière, rue de Repas, 48. — Cinquin, doreur sur étoffes, rue Cuvier, 49 et Rostang, couturière, Francheville (Rhône). — Costaz, employé, Hyères (Var) et Mathieu, sans profession, qual de l'Est 14. — Delorme, employé, rue Godfroy, 20, et Porrel, sans profession, Fontaines-sur-Saône (Rhône). — Dumont, charpentier, rue de Créqui, 133, et Meut, couturier, Saint-Clément (Yonne). — Dum, serrurier, rue Fournet, 4, et Bayeler, employé, rue de Vendôme, 114, et Chabert, sans profession, Crémieu (Isère). — Chabert, apprêteur, cours Vitton, 96 et Boufret, raccommodeur de tules, même adresse. — Gidon, dessinateur, rue Masnéna, et Roche, couturière, rue Bugeaud, 123. Lambert, menuisier, rue Boileau, 84, et Larôche, pleuse, c. Vitton, 41 et 43. — Marseault, menuisier, rue Montebard, 49, et Marchand, lingère, rue Duquesne, 50. — Petellat, tourneur cuivre, rue Duquesne, baldi, 87, et Mazoyon, empl., même adresse. — Plantin, commis des postes et télégraphes, rue Tronchet, 78, et Sambet, commerce, rue Vauban, 45, et Parland, pleuse tules, même adresse. — Annes, mécanicien, rue Duquesne, 18, et Annes, empl. rue Moillère, 30. — Decourt, Martin, tuteur, rue de Créqui, 22, et Rigault, institutrice, rue Godfroy, 20 bis. — Poullet, teinturier, rue Duguesclin, 46, et Charlet, table, St-Etienne (Loire), et Bouillet, Lafayette, 21. — Sermet, empl. rue Montolieu, 7, et Richez, repasseuse, rue Boileau, 150. — Vaisière, apprêteur, rue Bonnel, 112.

re. Londres. — Despinasse, garç. menuisier, rue Imbert-Colomès, 26, et Béjat, dévideuse, même adresse. — Le Gentil, chauffeur, Marseille, et Faure, repasseur, Marseille. — Pfeiffer, marchand, Zurich (Suisse), et Kintzler, sans profession, même adresse. — Wettengel, négociant, rue Constantine, 6, et Cote, sans profession, Riorgues (Loire). — Klaus, imprimeur, Lunéville (Meurthe-et-Moselle), et Fridel, sans profession, même adresse. Deuxième arrondissement. — Martin, charcutier, rue St-Joseph, 64, et Azéma, couturière, Ecully. — Janin, joaillier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, et Gourdon, s. p., rue Martin, 9. — Beaux, employé aux Hospices, qual Charité, 44, et Vve Vial, s. p., Clermont-Ferrand. — Loubaud, licencié en droit, rue Maronniers, 9, et Luneteau, s. p., rue Saint-Joseph, 3. — Fornas, lieutenant au 11^e hussards, Belfort, et Mizgler, s. p., Ambronay (Ain). — Ballet, employé au tramway, Venissieux, et Mayot, s. p., rue Franklin, 23. — Léger, instituteur, Fontaines-sur-Saône, et Solignac, institutrice, Poully-le-Monial. — Baudrand, négociant, rue Hôtel-de-Ville, 27, et Fournel, couturière, rue Pierre-Cornelle, 15. — Charvériat, ingénieur des mines, place Bellecour, 36, et Bouthier, s. p., place Bellecour, 30. — Comte de Milly de Thy, propriétaire, rue Sala, 4, et de Cotton-Dupuy-Montbrun, rue St-Joseph, 17. — Coumert, ingénieur, Saint-Chamond, et Laroque, s. p., rue Franklin, 6. — Berthier, charcutier, Tassin-la-Demi-Lune, et Chamard, cuisinier, rue du Plat, 24. — Maurice, employé, rue Vaubecourt, 20, et Chloup, lingère, même adresse. — Vuistais, peintre, rue Franklin, 10, et Chervin, corsetière, même adresse. — Thierry, voyageur de commerce, rue des Archers, 17, et Buffenoir, s. p., Creusot. Troisième arrondissement. — Aubignat, maçon, rue Moncey, 95 et Roussel, domestique, av. de Saxe, 216; Balland, ch. de Saint-Denis-de-Bron, 47 et Guidard, ch. de Saint-Denis-de-Bron; Dehringer, rue d'Essling, 16 et Chavanoux, gr. rue Guillotière, 52; Billard, rue des Petites-Sœurs, 9 et Fosse, rue des Petites-Sœurs, 9; Bonnefoi, rue Rabelais, 59 et Benoit, rue Rabelais, 59; Bonneval, avenue des Ponts, 194 et Antonini, avenue des Ponts, Brancher, rue Thibaudière, 39 et Gontagny, rue Thibaudière, 39; Carrichon, Belleville (Rhône) et Manin, rue Montecquieu, 30; Debauge, rue de Marseille, 22 et Dufournel av. de Saxe, 253; Gauthier, rue de la Bannière, 15 et veuve Ravassot, rue Paul-Bert, 153; Graient, rue Basse-du-Port-au-Bois, 15 et Bonnardieu, même adresse; Guizard, rue Créqui, 275 et Gauthier, rue Créqui, 220; Laurier, rue Moncey, 17 et Jandon, rue Moncey, 17; Mangoul, cours Lafayette, 142 et Montagnon, même adresse. — Midière, boulanger, rue Moncey, 21, et Quillot, cuisinier, rue Childebert, 5. — Péronnet, cordonnier, rue Créqui, 222, et Doyen, couturier, même adresse. — Roblaz, facteur des postes, rue Créqui, 247, et veuve Perret, ménagère, même adresse. — Vaisière, apprêteur, rue Boileau, 67, et Maille, coiffeuse, rue de Bonnel, 112. — Weller, manœuvre, rue Sébastien-Gryphe, 143, et Rollier-Sigallet, empl., av. des Ponts, 41. — Bellingard, teinturier, rue Ste-Pauline, 16 et Dubois, tordeuse, pl. Villette, 5. — Brosse, épicier, cours Gambetta, 90, et Perret, à St-Symphorien-d'Ozon. — Delaye, tonnelier, cours Gambetta, 44, et Perrache, rue Montebello, 4. — Pénaud, comptable, rue Croix-Jordan, 27, et Terrailion, fleuriste, même adresse. — Crapanne, mouleur fonte, av. du Château, 22, et Chappellat, av. Château, 21-23. — Sermet, employé, rue Montesquieu, 7, et Richez Jeanne, repasseuse, rue Boileau, 130. Quatrième arrondissement. — Toquet, rue Boileau, 175 et Gros Marie, passage Lamure, 5. — Laroche, rue du Mail, 36 et Granger, Ste-Foy-lès-Lyon. — Bouillet Alphonse, propriétaire à Arbois (Jura) et Paillard, grande rue de la Croix-Rousse, 79. — Riboud, rue Philippeville, 7 et Bernard, avenue de Noailles, 44. — Micod, rue Gigodot, 15 et Cattelat, St-Benoit (Ain). — Charoux, rue Dumont d'Urville, 10 et Gambet même adresse. — Reynier, rue Dumont, 10 et Joseph, chemin des Calattes, 1. — Roux, place de la Croix-Rousse, 12 et Cherblanc, même adresse. — Charollais, grandrue de Cuire, 28 et Rivoire, même adresse. Cinquième arrondissement. — Chaboud, soldat au 122^e fort St-Iréné et Polteux, place St-Pierre, Vienne. — Fourchet, rue Pierre-Cornelle, 117 et Sellier, qual de Vaise, 23. — Lamouille, rue de Trion, 15 et Dorey, rue des Macchabées, 15. — Lapoire, rue de la Juiverie 15 et Allagna, rue du Sergent-Blandan 3